



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2026-B modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 2 juin 2026.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes « D » et « E » du Règlement n° 684 afin d'établir les tarifs applicables pour l'entretien des systèmes tertiaires avec désinfection UV et pour l'établissement de la valeur du site visé par une opération cadastrale.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 3 JUIN 2026**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe